

**DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES ET DU
PATRIMOINE**

Affaire suivie par
M. OUDJANI Zahir
Directeur du Théâtre Municipal
LE COLISÉE

☎ : 03.21.69.08.18

NOMENCLATURE : 08-09

DÉCISION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION À TITRE PAYANT DE LA SALLE DU THÉÂTRE MUNICIPAL LE COLISÉE À L'ASSOCIATION MÉTAL CH4, LE SAMEDI 01 FÉVRIER 2025 À 17H30, AUX FINS D'Y ORGANISER LES REPRÉSENTATIONS DE DIFFÉRENTS GROUPES DE MÉTAL.

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

Considérant que la mise à disposition à titre payant de la salle du Théâtre Municipal le Colisée, pour le samedi 01 février 2025, nécessite la signature d'une convention avec Monsieur David HEUNET, Président de l'association MÉTAL CH4.

Décision N°2025- **38**

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il sera conclu et signé une convention de mise à disposition à titre payant de la salle du Théâtre Municipal le Colisée entre la Ville de Lens et l'association MÉTAL CH4 sise 43, rue du 14 juillet – 62300 LENS représentée par Monsieur David HEUNET, en sa qualité de Président.

ARTICLE 2 : Cette convention fixera les modalités de cette mise à disposition à titre payant, moyennant le versement à la Ville de Lens de la somme de 1 065,25 €.

ARTICLE 3 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250130-2025-38-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2025

Fait en l'Hôtel de Ville, le **30 JAN. 2025**

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée à la Culture,

Hélène CORRE

